

1976.<sup>25</sup> C'est à plus longue échéance que les contraintes à l'exportation ont contribué à l'effondrement du gouvernement Smith. À compter de 1972, la guerre civile taxa de plus en plus gravement l'économie rhodésienne, tandis que le manque de devises étrangères prévenait les réinvestissements.<sup>26</sup> En 1980, le régime Smith ayant consenti à modifier la constitution du pays, la revue *The Economist* conclut que l'incapacité de la Rhodésie à se procurer des crédits prolongés dans les marchés internationaux de capitaux fut à l'origine des plus fortes pressions sur ses ressources économiques et qu'il fallait voir là, de même que dans la guerre civile, la raison pour laquelle ses dirigeants récalcitrants s'étaient résignés à négocier.<sup>27</sup>

Les recettes produites par l'exportation étaient également l'une des principales cibles des sanctions imposées à l'Iraq lors de la crise du Koweït. Les oléoducs traversant la Turquie et l'Arabie saoudite furent fermés et l'on dressa un blocus autour des ports pétroliers d'Iraq et du Koweït. Dans son allocution de 1991 au Sénat américain, le juge Webster signala que les contraintes exercées sur les exportations iraqiennes, durant la guerre, avaient mis Bagdad dans une impasse financière et semblaient avoir des effets plus tangibles que le blocus alimentaire, pourtant mieux connu de l'opinion mondiale. Il appert toutefois que l'Iraq avait à sa disposition beaucoup plus de capitaux qu'on ne le croyait, probablement parce que les autorités, ayant aboli tout contrôle monétaire, laissèrent les citoyens libres de se livrer eux-mêmes à l'importation par le biais du marché noir. Les denrées recommencèrent à circuler dès la libération du Koweït, mais le blocus contre les produits iraqiens se maintint jusqu'au respect total de la résolution 687 du Conseil de sécurité, qui fixait les conditions du cessez-le-feu. Parmi celles-ci figurait notamment le paiement de réparations. Que l'Iraq ait refusé de s'y plier démontre hors de tout doute qu'il était impossible de lui dicter un comportement par le biais de pressions financières, opinion qui trouve une confirmation supplémentaire dans le fait que l'Iraq ait également préféré ne pas se prévaloir de la résolution 706, qui exemptait certaines exportations des sanctions pour lui permettre de payer des importations de nourriture.

En complément de sanctions sur les exportations, on peut aussi interdire les investissements dans l'État cible et refuser de lui consentir des crédits à l'importation.

---

<sup>25</sup> Voir Renwick, Robin, *op. cit.*, tableaux VI à XIII.

<sup>26</sup> L'amiral sir Herbert Richmond a été le premier, en 1934, à reconnaître que la guerre économique a des effets beaucoup plus perniciox sur les États qui doivent financer une action militaire. Dans *Sea Power in the Modern World*, (Londres, 1934), il souligne aux pages 71 et 72 que cette dernière leur impose des obligations financières considérablement accrues.

<sup>27</sup> *The Economist*, 19 juillet 1980, p. 16; voir aussi Renwick, Robin, *op. cit.*, pp. 25-58.